BERNARD CUBERTAFOND*

L'OPPOSITION AU MAROC

Majorité contre opposition, et vice versa ? Droite contre gauche ? Programmes réellement alternatifs à la suite d'élections réellement déterminantes et incontestablement régulières ? On est loin au Maroc du schéma politique classique des démocraties, notamment parlementaires occidentales, même si on le mime, ou si on s'en approche. Certes, il y a, notamment, une reconnaissance juridique et politique des partis et certains mécanismes de contrôle parlementaire. Mais ce n'est pas, sous l'arbitrage, l'impulsion et le contrôle périodique de l'électeur, chacun son tour et chacun son programme dans le cadre d'une séparation de fait des pouvoirs entre pouvoir actif d'aujourd'hui (le bloc gouvernement-majorité) et pouvoir potentiel de demain (l'opposition, ex et future majorité qui, après avoir contesté, fait obstruction, contrôlé, avancé des contre-propositions et son programme alternatif, inexorablement, tôt ou tard, reprendra le pouvoir gouvernemental).

Ne s'applique donc pas vraiment au Maroc le schéma classique de l'opposition, tel qu'il peut être par exemple exposé par Georges Lavau et Olivier Duhamel dans le *Traité de sciences politiques* dirigé par Madeleine Grawitz et Jean Leca : « L'opposition est conçue non comme un *groupe*, pouvant selon les aléas du contexte politique être voué à l'impuissance ou à la marginalisation gouvernementale, mais comme une *position* abstraite qui échoit, au gré des fluctuations électorales ou des alliances politiques, à un parti ou à un autre sans prédestination ni exclusion. Le droit garantit à l'opposition de s'exprimer librement et à n'importe quel moment. Elle bénéficie de garanties légales ou coutumières, sanctionnées juridictionnellement, pour tenter de gagner les faveurs du corps électoral à égalité de moyens *juridiques* avec les partis au pouvoir. Les seules incertitudes portent sur les moyens que peuvent utiliser les gouvernements pour, d'une part, empêcher que l'opposition ne se saisisse d'une occasion où le gouvernement et ses alliés se trouveraient en position passagère de faiblesse dans le but de provoquer une crise inopportune ou inutile, d'autre part pour interdire que la position *protégée* d'opposition ne fournisse à des révolutionnaires prêts à tout de trop grandes

* Professeur des universités à Paris-VIII.

facilités pour mener en permanence une action de "déstabilisation"[1]. »

Par exemple, on dit couramment, aujourd'hui, qu'avec le gouvernement Youssoufi, investi en mars 1998, l'opposition accède – et l'on ajoute souvent : enfin – au pouvoir au Maroc. Mais la réalité est plus complexe : le roi a nommé Premier ministre le chef du parti socialiste (USFP) qui a obtenu le plus de sièges aux élections législatives du 14 novembre 1997, mais celui-ci est loin d'avoir la majorité à la Chambre des représentants[2] ; le gouvernement est un gouvernement de coalition qui comprend sept partis et aussi, notamment, six ministres de l'Istiqlal, parti allié-rival traditionnel de l'USFP ; le roi a imposé la présence au sein de ce gouvernement de serviteurs fidèles qui détiennent les portefeuilles de souveraineté (Intérieur avec M. Driss Basri, Affaires étrangères, Justice) ainsi que le portefeuille des *habous* et des affaires religieuses lié à son statut constitutionnel et traditionnel de « Commandeur des croyants » ; et il continue à contrôler directement la défense nationale, et donc les armées ; la politique gouvernementale, dans maints domaines fondamentaux (libéralisme économique, ouverture vers l'Europe particulièrement), reste prédéterminée par des orientations royales ; le palais a les moyens de modifier l'équilibre parlementaire, dans la première et dans la seconde chambre, et donc de faire chuter le gouvernement. Encore ne donne-t-on ici que quelques particularités d'un régime parlementaire qui reste subjugué par le roi.

L'emprise du roi sur le système politique et son autorité sur les acteurs, dont l'opposition, résultent principalement de l'histoire des relations sultan-mouvement national tout au long du protectorat et dans les premières années de l'indépendance. Ces relations, d'alliances, de conflits, et actuellement de subordination, ne peuvent être détaillées dans un article. On pourra en trouver le détail par ailleurs[3]. On peut cependant distinguer rapidement, et très schématiquement, les étapes suivantes. Avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement national, avec principalement l'Istiqlal (Parti de l'indépendance), s'allie avec le sultan, encore affaibli par la tutelle française, avec comme objectif l'indépendance. Puis le sultan acquiert la primauté dans le couple parce qu'il refuse des mesures voulues par le protectorat et que celui-ci, maladroitement, l'exile à Madagascar et le remplace par un sultan docile sans autorité. A partir de 1956, après le retour triomphal de Mohamed V, l'Istiqlal va chercher à contrebalancer

1. G. Lavau et O. Duhamel, in *Traité de sciences politiques,* sous la dir. de M. Grawitz et J. Leca, Paris, PUF, 1985, t. II, p. 61.

2. L'Union socialiste des forces populaires est arrivée en tête, avec seulement 18 % des voix. La Koutla (bloc démocratique), avec, principalement, l'USFP et l'Istiqlal, a obtenu 102 sièges et la droite 100. Deux partis centristes, le Rassemblement national des indépendants (RNI), bien implanté, et le Mouvement démocratique et social (MDS), tout nouvellement créé, ont obtenu 46 et 32 sièges. Les islamistes modérés regroupés auprès du Mouvement populaire constitutionnel et démocratique (MPCD) ont obtenu 9 sièges, soit autant que le parti communiste royaliste, le Parti du progrès et du socialisme (PPS), qui appartient, quant à lui, à la Koutla.

3. Bernard Cubertafond, *Le Système politique marocain*, Paris, L'Harmattan, 1997, 189 p., notamment p. 156 à 160.

l'autorité primordiale du roi en voulant se faire consacrer comme parti unique dirigeant, mais Mohamed V puis Hassan II réussiront à accentuer le rapport de forces à leur avantage face au mouvement national qui se scinde (Istiqlal et UNFP puis USFP) en s'appuyant sur les notables ruraux, en suscitant des partis, dits « de l'administration », à son service, ou encore en contrôlant la vie politique et les élections. La question de l'opposition se situe donc dans le cadre d'un rapport de forces aujourd'hui très fortement à l'avantage du roi.

Certes, il y a pluripartisme, élections disputées, presse diverse, moyens de contrôle énumérés par la Constitution dans le cadre d'un régime à caractère parlementaire, mais, si l'on cherche à approfondir la question de l'opposition au Maroc à partir des deux interrogations principales – opposition à quoi et comment ? –, on constate que le cadre de l'opposition est prédéterminé, si bien que les rôles, ou les postures possibles, sont enserrés. Voyons donc ce cadre contraignant conduisant à des figures imposées.

Le Cadre contraignant

Le noyau dur constitutionnel, qui ne peut être mis en cause, est symbolisé par la devise « Dieu, la patrie, le roi ». Il fournit des orientations, des fondements, des principes, une matrice pour l'action, donc prédéterminée, des acteurs politiques. En quoi les trois pôles de ce noyau dur, défini, délimité et préservé par le roi, réduisent-ils la marge d'action de l'opposition ou des oppositions ?

Dieu

Tout ce qui concerne l'islam est placé hors débat politique. Il est donc entendu une bonne fois pour toutes que les Marocains sont des musulmans (même si les juifs marocains ont – réellement – droit de cité et si les autres religions du Livre sont – effectivement – protégées). Ce n'est donc pas au Parlement, dans le cadre d'un débat public contradictoire, de régler les questions du droit de la famille, ainsi que d'autres questions du droit civil déjà codifiées par la religion. Les nécessaires adaptations des règles religieuses imposées par Dieu et révélées par le Prophète ne peuvent intervenir qu'avec l'assentiment des docteurs de la loi consultés par le roi commandeur des croyants, lequel aura lui-même pu marquer le sens de l'orientation qu'il souhaite. D'ailleurs, le fait même qu'il provoque cette consultation signifie qu'il souhaite l'adaptation ou l'assouplissement. Il en a été ainsi, en 1992, pour une réforme limitée du code de la famille et du droit des successions, comme le révèle le discours royal du 20 août 1992 : « Sache, ma chère fille, femme marocaine, que la *Moudawana* est d'abord une affaire qui relève de mon ressort. C'est moi qui porte la responsabilité de la *Moudawana* ou de sa non-application. Réfère-toi à moi. Garde-toi de mêler, lors de la campagne référendaire et des campagnes électorales qui suivent, ce qui est du domaine de la religion et ce qui relève du temporel et de la politique… » « Écrivez-moi. Écrivez au cabinet royal… » « Si vous m'écrivez, car il n'y a que le serviteur de Dieu, Amir Al Mouminine, qui soit en mesure de résoudre ce problème, je consulterai les Oulémas et ne croyez surtout pas que les Oulémas du Maroc sont des fanatiques. »

Si, dans la vie courante, il y a beaucoup d'accommodements, voire d'interprétations tolérées, c'est à la condition qu'ils restent discrets. Et ils ne doivent pas

entrer ostensiblement dans le champ politique, celui-ci étant marqué par le conflit ouvert proclamé et l'échange public d'arguments contradictoires et, à la limite, pour marquer l'opinion, outranciers. Rien ne doit être fait dans les domaines précodifiés par l'islam pour briser le consensus implicite pouvant recouvrir des interprétations personnelles, et privées, divergentes.

Quant aux islamistes, ils ne remettent pas en cause cette règle de base qui tend à faire de l'islam le fondement qui s'impose *a priori* sur tout. Tout au contraire, ils cherchent à la pousser à l'extrême : leur opposition porte sur son application absolue, dont ils se posent en garants parfaits. En ce sens donc, ils contestent le roi commandeur des croyants ; ils tendent à enlever au roi l'élément fondamental, religieux, de sa légitimité, ce qui, au Maroc, constitue une contestation radicale et intolérable : en se posant comme guides religieux exclusifs, ils relèguent le roi dans le domaine du pouvoir profane et donc le subordonnent à eux.

On voit ainsi que s'il ne peut y avoir, au moins en surface, ostensiblement, d'opposition sur l'islam, l'islamisme pose la question de l'opposition dans l'islam, sauf à considérer – mais c'est une position extrême ultraminoritaire au Maroc – que le peuple et le roi se sont tellement éloignés de la pratique de l'islam authentique qu'ils ne peuvent être reconnus comme des musulmans, mais comme des mécréants ou, pis, comme des apostats, qu'il faut donc éliminer.

On constate donc que le présupposé islamique tout à la fois atténue très fortement, voire nie, l'opposition pour le plus grand nombre et qu'il la radicalise et la marginalise pour une petite minorité.

La patrie

La question centrale est ici celle du Sahara occidental. Il y a un dogme : le Sahara occidental est marocain. Et un interdit : remettre en cause ce dogme. Dévier en ce domaine conduit à l'excommunication, voire à l'élimination physique. Tous les partis sont donc sur la même ligne : le référendum organisé au Sahara occidental par l'ONU ne peut que confirmer la souveraineté marocaine. C'est ce qu'ont répété tous les leaders des partis reconnus au secrétaire général de l'ONU Kofi Annan lors de son passage au Maroc en octobre 1998. Et il y a aussi, de fait, une implication et un sous-entendu très largement admis, dans tout l'échiquier politique : le référendum ne doit pas se faire si l'on n'est pas sûr de son résultat confirmatif. Compte tenu de l'emprise réelle de l'État marocain sur la plus grande partie du Sahara occidental, et des efforts coûteux du Maroc pour son équipement, son encadrement et son développement, à quoi sert le référendum, n'est-ce pas un risque inutile pour une reconnaissance internationale qui n'apporterait peut-être pas grand-chose de plus ? A lire la presse marocaine, on a même souvent l'impression que le roi serait sur une ligne modérée (parler avec l'ONU ; parler même discrètement avec le Polisario après avoir longtemps refusé le dialogue ; participer aux préparatifs du référendum) alors que les partis principaux seraient sur une ligne plus radicalement nationaliste (le référendum ne sert à rien et, même, le Maroc a déjà été beaucoup trop souple avec, notamment, l'Algérie en lui abandonnant des populations, des villes et des territoires traditionnellement liés au sultan, dont Tindouf).

Il faut, certes, comme pour le « pilier » précédent, aller au-delà de ces déclara-

tions officielles pour percevoir aussi, en privé et très rares, comme inhibées et inquiètes, des critiques ou des non-dits : on entend alors que la question a trop longtemps, jusqu'en 1991-1992, servi au pouvoir de moyen pour limiter, ou interdire, le débat politique au nom de l'union nationale et de l'intégrité territoriale menacée ; ou encore que l'opération est trop coûteuse et limite les nécessaires redistributions vers les pauvres et les services sociaux, voire qu'elle n'est pas essentielle au Maroc qui vivait très bien – ou mieux – sans ces immenses territoires à problèmes, et qu'il faudrait commencer par reprendre à l'Algérie Tindouf, Timimoun et Adrar, dont l'allégeance passée au sultan est tout aussi avérée.

Reste cette ligne forte de convergence, cet élément politique centripète fondamental qui limite l'opposition bien au-delà de la seule question du Sahara occidental : c'est un point de rencontre, de communion, un lien symbolique d'unification autour de la personne déjà en soi unificatrice du roi, un facteur de compromis, à partir de lui, sur d'autres domaines de la politique intérieure. Mais, à partir de ce point focal, on peut aussi converger face à certaines menaces extérieures, présumées ou réelles : menace de l'Algérie puisque le voisin rival est perçu comme le principal responsable (coupable) du conflit et de sa perpétuation ; menace onusienne aussi dans la mesure où l'ONU peut apparaître comme un arbitre partial ou manipulé à qui il aurait mieux valu ne pas confier le règlement du conflit ; menace américaine enfin, difficile à avouer car les États-Unis restent un modèle dominant attractif, la politique étrangère officielle marocaine a toujours été proche de la politique américaine, et le Maroc a pu rendre des services à la diplomatie américaine par ses contacts des deux côtés dans le conflit palestino-israélien. Dans l'ensemble de l'arc politique marocain, on avait pu penser que ces orientations et ces contacts auraient mérité une rétribution à l'occasion du règlement définitif, à l'avantage du Maroc, de l'affaire du Sahara occidental, et que les États-Unis seraient moins sensibles aux intérêts de l'État pétrolier algérien.

Le Sahara occidental reste donc réducteur ou inhibiteur d'opposition ; il l'était dans les années 1980 malgré les réticences des partis, s'estimant alors manipulés ; il l'est encore plus aujourd'hui, avec leur assentiment plus empressé et sincère : Hassan II a réussi à faire du Sahara occidental une cause nationale unificatrice et intégratrice.

Le roi

La monarchie parlementaire marocaine est singulière. Elle ne peut être rapprochée du régime anglais ou espagnol, même si on est souvent tenté au Maroc par cette identification gratifiante mais, à ce jour, erronée, ou très prématurée. Le roi est en effet l'acteur principal du jeu politique marocain et non un symbole unificateur sans pouvoirs réels enregistrant les résultats de l'oscillation majorité-opposition.

Ces pouvoirs considérables limitent fortement la marge d'action des autres acteurs, et particulièrement de l'opposition. Le roi garde l'autorité sur les ministères de souveraineté, la Défense, la Justice, les Affaires étrangères et l'Intérieur, qui tend à exercer une tutelle bien au-delà de son strict domaine sur de multiples secteurs (collectivités territoriales, équipements publics, développement local, approvisionnements, universités notamment par le biais de l'ordre public, for-

mations et structures administratives, politique étrangère par le biais du Sahara occidental, etc.). De plus, il continue à fixer les orientations principales dans tous les domaines : en matière d'enseignement, les assouplissements qu'il souhaite sur l'arabisation et la gratuité se sont heurtés à de fortes résistances corporatistes et politiques ; en matière économique, ses choix sont appuyés par des « forces vives » et suivis d'effet (choix du libéralisme économique contre le socialisme, dans les années 1960, puis choix des privatisations et de l'ouverture vers l'Europe) : ils n'ont pas été remis en cause par le gouvernement dirigé par le socialiste Youssoufi. Enfin le roi est encore très souvent considéré comme un recours, un arbitre, un garant : les partis peuvent en appeler à lui après des élections à la régularité contestée ; tel groupe social (les chauffeurs de taxi, les étudiants-chômeurs, etc.) peut lui demander d'intervenir pour régler telle situation inextricable.

Ces pouvoirs de direction, de contrôle, d'arbitrage, se fondent sur une légitimité aux bases multiples : la légitimité traditionnelle du sultan qui incarne la continuité historique ; la légitimité religieuse du commandeur des croyants ; la légitimité charismatique du personnage hors du commun, protecteur des hommes et des tribus qui a prouvé lors des attentats manqués de 1971 et 1972, et sur l'affaire du Sahara occidental, lors de la « Marche verte » de 1975, qu'il avait effectivement la *baraka*, grâce particulière qui assure la réussite à soi-même et à ses protégés ; légitimité populaire enfin, si l'on considère les différents référendums, sur le Sahara occidental ou encore sur les révisions de la Constitution, comme une forme actualisée de l'allégeance.

S'il fallait tenter une comparaison ou une classification, on pourrait sans doute parler d'une forme de présidentialisme (régime dans lequel le chef d'État domine tous les pouvoirs, exécutif, législatif, judiciaire, médiatique) accentué avec progression interne de mécanismes parlementaires et pressions croissantes de la société civile. Le rapport de forces reste donc favorable au roi. Mais il peut affaiblir sa position s'il sort du cadre que la religion et le regard social lui dictent (ainsi, les régicides ont tenté de se justifier en évoquant des écarts moraux du roi) et il ne peut imposer une orientation quand il y a une trop forte résistance d'un groupe social ou d'une sensibilité politique forte (par exemple, les résistances de l'Istiqlal sur la réforme de l'enseignement). Il y a donc des oppositions et résistances diffuses qui sont, même pour le roi, paralysantes. De plus, le contexte international contribue à faire évoluer le rapport de forces un peu plus en faveur des résistances internes et des oppositions : l'intégration de l'opposition au gouvernement dédouane le roi, mais il doit l'y maintenir un temps suffisant, et avec des pouvoirs qui ne soient pas ridicules, s'il veut renverser son image répressive. M. Youssoufi dispose donc d'une arme forte : la menace de la démission. On voit donc déjà que, dans un cadre qui reste dominé par le roi, les rapports de forces évoluent, offrant à l'opposition d'autres rôles.

Les rôles imposés

Du cadre précédemment évoqué résultent trois postures principales pour l'opposition : le hors-jeu, ou refus absolu du cadre imposé, hier particulièrement risqué ; l'action en lisière, dans une zone intermédiaire, avec menace d'élimination mais aussi perspective d'intégra-

tion ; l'intégration, avec le risque d'être phagocyté mais aussi, à terme, la perspective d'une modification du cadre.

L'opposition hors jeu

On peut schématiquement distinguer trois types de refus absolu du cadre. Tout d'abord la volonté de supprimer la monarchie, avec deux variantes qui peuvent se combiner : la suppression physique du monarque régnant, ou régicide, la volonté d'en finir avec une monarchie surplombant tout qui implique soit – version modérée – la mise en place d'un roi sans pouvoirs, soit – version extrême – le changement de régime et la mise en place d'un autre type de régime (république et/ou régime militaire). La parade royale à ces tentatives a été tout aussi radicale : l'élimination, avec un aspect d'impitoyable loi du talion pouvant s'étendre à l'entourage proche des principaux responsables et à leurs complices plus ou moins présumés, quand il y a eu tentative d'élimination physique. La justification toujours avancée au Maroc, et au-delà des cercles stricts du pouvoir, est alors la suivante : ils (par exemple Oufkir) ont trahi le roi qu'ils ont voulu tuer ; ils auraient certainement, ensuite, éliminé ses proches ; voilà pourquoi la vengeance a pu toucher les proches du régicide refusant de se soumettre.

Deuxième motif d'exclusion, voire d'élimination, la remise en cause d'un dogme fondamental du régime. C'est le cas d'Abraham Serfaty, n'admettant pas vraiment la marocanité incontestable du Sahara occidental : le gouvernement de gauche ne peut douter de l'appartenance à la citoyenneté marocaine de ce juif marocain, ex-haut fonctionnaire, qui fut longtemps un actif et vaillant compagnon de route avant d'être longuement emprisonné puis expulsé de son propre pays (!) au motif qu'il serait de nationalité brésilienne (!?); mais un opposant qui, chaque fois que les conditions d'un discret retour négocié sont réunies, s'entête à mettre en doute la position désormais officiellement unanime des formations politiques reconnues sur le Sahara occidental, peut-il réclamer au roi un droit au retour ? C'est encore plus difficile depuis qu'Abraham Serfaty se met, dans la presse étrangère, à réclamer « vérité et justice[4] » pour le Maroc et donc, implicitement ou explicitement, la mise en cause du roi ou de ses principaux exécutants (directeurs de la Sûreté, ministres de l'Intérieur) devant un juge pénal étranger ou international pour « crimes contre l'humanité ».

Troisième motif principal d'exclusion, le refus de reconnaître un attribut essentiel du roi, fondement d'une légitimité religieuse qui reste, pour beaucoup de Marocains, fondamentale : le fait qu'il soit « commandeur des croyants ». Et telle est la contestation radicale des islamistes non ralliés. Soit, position la plus extrême, ils ne reconnaissent en rien cet attribut essentiel du roi et ne l'admettent, ou ne le tolèrent, que comme chef d'État, et encore à la condition qu'il se soumette à l'islam tel qu'ils le définissent, et donc qu'il suive, subordonné, contrôlé, et éventuellement révoqué par eux, leur guidance. Soit, position moins extrême car elle peut évoluer, ils reprochent au roi de n'être pas digne de la fonction de commandeur des croyants, de ne pas être un honnête musulman. Telle était

4. Abdelghani Abadou, Bachir Ben Barka, Rachid El Manouzi et Abraham Serfaty, « Vérité et justice au Maroc », *Le Monde*, 11 décembre 1998.

peut-être la position de Cheikh Abdessalam Yassine quand, en 1973-1974, il publia une lettre ouverte au roi, « L'islam ou le déluge », admonestation publique, avertissement et appel à son repentir. Ce rigoureux docteur de la loi et fin lettré polyglotte est – par conséquent, diront les tenants les plus stricts du régime – maintenu en résidence surveillée à son domicile de Salé. Mais, en réalité, on ne sait pas bien si les islamistes marocains peuvent admettre un commandeur des croyants qui aurait, en tant que tel, la possibilité de les délégitimer et de les subordonner à lui ou s'ils peuvent plus ou moins accepter en surface cette fonction et cette soumission en utilisant un droit à la dissimulation et à l'arrière-pensée justifié par des circonstances selon eux oppressives. Quoi qu'il en soit, le conflit roi-islamisme porte sur une question essentielle : qui détient la légitimité fondamentale devant laquelle devraient plier tous les pouvoirs ?

L'opposition en lisière

Parce qu'elles mettent en cause la légitimité historique, ou religieuse, du roi, sa primauté et son pouvoir général d'orientation, les oppositions radicales s'ouvrent des perspectives très sombres : le pouvoir royal a encore de tels moyens de contrôle et de contrainte que le changement de régime reste improbable. Elles peuvent donc être tentées d'entrer dans le cadre imposé, sincèrement ou tactiquement, d'autant que le pouvoir peut assortir la mise au pas de quelques contreparties : quasi-reconnaissance et tranquillité relative voire, peu à peu, notabilisation et poursuite de carrières politiques confortables, avec possibilité de critiquer ouvertement la politique gouvernementale (et non directement le roi et les « dogmes »).

Il y a donc une phase d'approches, de contacts, de discussions informelles, d'attentes réciproques. C'est ce qui s'est joué, et continue à se jouer, pour des groupes islamistes : ils n'ont pas été admis officiellement dans le jeu politique public, mais dans un parti en sommeil, le Mouvement populaire constitutionnel et démocratique (MPCD) parrainé par un vieux leader proche du palais, le docteur Al Khatib ; et, dans cette structure qu'ils peuvent désormais ouvertement dominer, les islamistes dits « modérés » ont obtenu 9 sièges aux législatives de 1997. Certains observateurs estiment d'ailleurs qu'en réalité, compte tenu des voix réellement obtenues, leurs résultats auraient dû largement dépasser le « quota » ainsi accordé. Quant à Abdessalam Yassine, son maintien en résidence surveillée tend à prouver qu'il reste incontrôlable, et allergique à tout marché, mais le pouvoir ne peut aller plus loin dans la coercition à son égard, compte tenu de son autorité morale, notamment de son ascendant sur la jeunesse universitaire, et aussi du regard international. Pour renforcer son image libérale, il est même contraint de desserrer l'étau : ainsi le dernier ouvrage de Yassine, *Islam et modernité* [5], est-il en vente libre dans les librairies marocaines.

Auparavant, on avait assisté à un mouvement comparable du côté des partis de gauche : après avoir manifesté sa force par la répression, le pouvoir a entrouvert la porte, cherchant à intégrer à ses conditions. La participation actuelle de la gauche au gouvernement a été précédée d'une longue phase conflictuelle : boycott d'élections, puis participation à des

5. Casablanca, Al Ofok Impressions, 1998, 332 p.

élections mais contestation de leur régularité, contacts et éloignements. Ainsi, et pour se limiter à la phase finale des relations d'affrontements devenant feutrés, M. Youssoufi a quitté le Maroc après les élections législatives de 1993, indiquant ainsi que, selon lui, le pouvoir n'avait pas tenu sa promesse d'élections régulières. Mais le contact a été finalement rétabli – ou maintenu – avec le « retraité volontaire de Cannes », et Hassan II lui a confié, après les élections législatives de 1997, la charge de Premier ministre. Éloignements, brouilles passagères, dialogue et, en même temps, répression, contacts par intermédiaires, accord sur une ligne de conduite, rapprochements, pour passer, enfin, de l'opposition en lisière, en attente, à la participation au pouvoir en position subordonnée et donc sous la critique de l'opposition, à son tour en lisière, de jeunes membres de l'USFP et du syndicat CDT affilié au parti devenu gouvernemental.

L'opposition intégrée

Il s'agit pour le pouvoir royal d'intégrer le plus de forces politiques et sociales possibles, et donc d'élargir au maximum la base politique et sociale de la monarchie, si possible sans mettre en cause l'essentiel du « noyau dur » précédemment évoqué. Ainsi, le roi fait participer une opposition sous allégeance, en quelque sorte « son » opposition, qui le conforte dans sa position en surplomb d'arbitre actif et de guide commun, et non une opposition rivale, qui le limiterait et le reléguerait. Est donc recherchée une utilisation maximale de toutes les compétences disponibles, une mobilisation de toutes les énergies. Également un renouvellement des équipes et des idées usées par des équipes et des idées neuves : à chacun son tour de montrer sa valeur, et d'accomplir ses ambitions de pouvoir légitime. Le changement d'équipe n'implique pas le changement de jeu ; il permet de faire accepter à des récalcitrants des orientations royales fondamentales (libéralisme économique, marocanité du Sahara occidental, ancrage européen, nécessaire réforme de l'enseignement) et de donner à la monarchie une base plus large ainsi qu'une image moderne et libérale.

Il s'agit pour l'opposition intégrée d'agir enfin concrètement, de se former, de s'aguerrir au pouvoir plutôt que de se morfondre et de s'aigrir à l'écart. La marge d'action est certes limitée, mais il est toujours bon d'acquérir une pratique du gouvernement, d'apprendre à connaître concrètement les appareils gouvernementaux extérieurs, de pratiquer en position de responsabilité le roi et le palais, et toutes les forces économiques et sociales. Dans l'immédiat, d'ailleurs, quelques acquis politiques sont accessibles, ne serait-ce que parce que le palais a intérêt, pour renverser définitivement son image et renforcer encore ses appuis intérieurs et internationaux, à ce que l'expérience dure suffisamment : la démission prématurée du gouvernement Youssoufi serait pour lui un échec et il est donc obligé de lui laisser une certaine marge de manœuvre. Durant, puis se renouvelant, cette alternance à la marocaine pourrait à la longue, et peut-être avec le successeur d'Hassan II, conduire à un certain rééquilibrage du pouvoir et à une certaine évolution vers une monarchie parlementaire plus classique. M. Youssoufi, et même Hassan II, en collaborant aujourd'hui dans une configuration qui reste hiérarchique, pensent vraisemblablement à ce futur éventuel que leur âge (ils sont septuagénaires) ne leur permettra peut-être pas de connaître.

Alors qu'on avait commencé, à partir du passé lointain ou tout récent, par parler des singularités politiques marocaines, ne doit-on pas finir, à partir du présent et surtout du futur possible, en évoquant la banalisation politique du Maroc, qui serait la résultante d'un double mouvement ? Partout dans le monde, avec notamment les conséquences internes de la mondialisation, la marge de manœuvre des gouvernements se restreint, et la politique tend à devenir unidimensionnelle, largement enserrée dans un cadre contraignant droites comme gauches. En même temps, au Maroc, notamment sous la pression des couches sociales mieux éduquées, mieux informées et ouvertes au monde, l'étau se desserre, le jeu politique s'assouplit et s'ouvrent des portes pour certaines idées et certaines relèves.